

**RÉSOLUTION DU CONSEIL*****Faire progresser la politique spatiale européenne***

LE CONSEIL

VU l'accord-cadre entre la Communauté européenne et l'Agence spatiale européenne, entré en vigueur en mai 2004, et la coopération croissante entre les deux parties,

RAPPELANT les orientations définies lors des sessions du Conseil "Espace" des 25 novembre 2004, 7 juin 2005 et 28 novembre 2005,

SOULIGNANT la résolution du Conseil "Espace" du 22 mai 2007 qui a accueilli avec satisfaction et approuvé la politique spatiale européenne et qui a jeté les fondements de l'action à mener en ce qui concerne les activités spatiales en Europe,

NOTANT que cette résolution invitait la Commission européenne, le directeur général de l'ESA et les États membres de l'Union européenne et de l'ESA, dans le contexte de l'accord-cadre, à surveiller et évaluer la mise en œuvre de la politique spatiale européenne, y compris en ce qui concerne les questions clés définies dans les annexes de la résolution,

NOTANT que les États membres, sur la base du plan de mise en œuvre de la politique spatiale européenne, considèrent comme des priorités deux domaines d'action, à savoir la bonne mise en œuvre des programmes Galileo et GMES (Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) ainsi qu'un certain nombre d'éléments horizontaux,

MESURANT les progrès considérables qui ont été accomplis dans ces domaines comme le décrit le rapport conjoint ESA-CE sur l'état des travaux et SE FÉLICITANT des progrès réalisés dans la mise en place d'une stratégie en matière de relations internationales dans le secteur spatial en Europe,

RÉAFFIRME à cet égard qu'il importe que l'Europe conserve un accès autonome à l'espace, un programme scientifique de niveau international, des services de pointe en matière d'applications satellites dans le cadre de la météorologie opérationnelle et des communications commerciales ainsi qu'une base technologique pérenne et novatrice,

SOULIGNE qu'il importe de renforcer la coordination CE-ESA des programmes de développement de la technologie spatiale, en particulier en ce qui concerne les technologies spatiales essentielles à la non-dépendance stratégique de l'Europe,

RAPPELLE les débats menés par les ministres européens chargés des questions spatiales lors de la réunion informelle qui s'est tenue à Kourou, port spatial de l'Europe, les 21 et 22 juillet 2008,

### **I - Une vision pour l'Europe dans l'espace**

CONSCIENT que la politique spatiale européenne a établi une vision pour le renforcement de la position de l'Europe en tant que chef de file d'envergure mondiale dans le secteur spatial et qu'ainsi elle répond aux besoins des politiques et objectifs européens en termes d'applications, de services et d'infrastructures connexes, contribue à son influence sociétale, culturelle, économique et scientifique, développe son potentiel industriel et scientifique et garantit son indépendance politique et technologique de manière raisonnée, cohérente et réaliste,

CONSCIENT que la mise en œuvre et le développement de cette politique, qui s'appuie sur l'UE, l'ESA et leurs États membres respectifs participant au programme spatial européen, devraient être poursuivis et que des objectifs ambitieux devraient être maintenus, dans la limite des moyens dégagés pour la recherche et les applications opérationnelles,

SOULIGNANT que l'ensemble des activités spatiales de l'Europe contribuent aux objectifs du Traité sur l'espace extra-atmosphérique des Nations unies et respectent pleinement les principes qui y sont énoncés, notamment:

- l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays et la reconnaissance de l'espace extra-atmosphérique comme l'apanage de l'humanité tout entière,
- l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques,
- la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique,
- et le fait que l'Europe soutient les efforts constants du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies dans le domaine de l'atténuation et de la prévention des débris spatiaux,

SOULIGNANT qu'il importe de renforcer le soutien du public en faveur du développement des technologies spatiales en veillant à la complémentarité des actions menées et en tirant le meilleur parti possible des synergies réalisées avec les progrès accomplis dans d'autres domaines,

CONSCIENT que l'Union européenne, l'ESA et leurs États membres respectifs sont les trois acteurs principaux de la politique spatiale européenne, et SOULIGNANT que l'Union européenne assume des responsabilités accrues dans les questions spatiales, notamment dans le domaine des applications spatiales, correspondant à celles qui incombent à un acteur global et apportant une valeur ajoutée à l'ESA et aux États membres tout en respectant les rôles et responsabilités de chacun,

ESTIMANT que, dans ces conditions et dans le cadre de la politique spatiale européenne, l'Union européenne, comme l'ESA et leurs États membres respectifs, sont des acteurs majeurs du domaine spatial et qu'ils feront de l'Europe l'une des principales puissances spatiales sur la scène internationale. Dans ce contexte, CONSTATE qu'il convient de s'employer à:

- promouvoir, conformément à la stratégie en matière de relations internationales, une approche cohérente à l'égard de la coopération internationale menée dans le cadre des programmes spatiaux, compte tenu du caractère mondial qu'ils revêtent, tout en étant conscient que l'Europe devrait être à même de faire face à la concurrence mondiale. L'exploration du système solaire, l'environnement de la Terre et le développement durable sont les domaines dans lesquels la coopération internationale doit être mise en œuvre en priorité;
- veiller à ce que l'ensemble des États membres de l'UE et de l'ESA puissent accéder librement et de manière équitable aux avantages que présentent les activités spatiales en termes de politiques publiques, de données scientifiques, de développement technologique, d'activités industrielles et de services;
- renforcer les mécanismes existants qui coordonnent, dans le domaine spatial, l'expertise européenne et les investissements européens financés par la Communauté et par des sources intergouvernementales et nationales, et mettre en place les mécanismes permettant d'améliorer les synergies entre les programmes spatiaux civils et de défense, tout en respectant les exigences spécifiques des deux secteurs, y compris leurs compétences décisionnaires et mécanismes de financement;
- garantir que l'UE, l'ESA et leurs États membres respectifs continueront de bénéficier d'un accès à l'espace qui soit autonome, fiable et présente un bon rapport coût-efficacité, dans des conditions financièrement abordables, en s'appuyant à la fois sur l'existence d'une série de lanceurs de pointe à l'échelle mondiale, adaptés et compétitifs et sur un port spatial européen opérationnel;
- fédérer par l'intermédiaire de l'UE, sur la base des besoins des politiques de l'UE et des États membres de l'ESA et de l'UE, leur demande en matière d'applications spatiales, grâce à un processus transparent permettant à l'UE de recenser les exigences des utilisateurs, d'établir des priorités et d'assurer la continuité des services. La maintenance des dispositifs nécessaires pour fournir ces services, y compris leur financement, devrait être assurée en partenariat avec les acteurs concernés et les opérateurs le cas échéant;

- promouvoir l'élaboration d'un cadre réglementaire approprié afin de faciliter l'émergence rapide de services novateurs et compétitifs en aval, notamment dans le but de garantir un accès pérenne au spectre pour toutes les applications spatiales;● organiser la gouvernance dans le domaine spatial conformément à la résolution du 4ème Conseil "Espace" et aux ambitions politiques de l'UE, de l'ESA et de leurs États membres respectifs, en particulier en utilisant au mieux le processus de prise de décision dans le domaine spatial au sein du Conseil de l'Union européenne ainsi que des autres institutions de l'UE;
- élaborer des instruments et mécanismes de financement de l'UE adaptés, en tenant compte des spécificités du secteur spatial ainsi que de la nécessité de renforcer sa compétitivité globale et celle de son industrie et de disposer d'une structure industrielle équilibrée; et permettre des investissements communautaires appropriés à long terme en faveur d'activités de recherche spatiale et de la mise en œuvre d'applications spatiales pérennes au service de l'Europe et de ses citoyens, en particulier en examinant toutes les conséquences s'agissant des politiques liées à l'espace dans le cadre des prochaines perspectives financières;● renforcer la coopération avec les pays en développement,

INSISTE sur la valeur ajoutée que représenterait, pour les ministres des États membres de l'UE et de l'ESA chargés des questions spatiales, la tenue de réunions aussi souvent que nécessaire afin d'examiner les principaux enjeux politiques sur la base d'une feuille de route appropriée,

## II Priorités actuelles

SE FÉLICITE des progrès considérables accomplis dans le cadre des programmes Galileo et GMES, à savoir:

- le lancement réussi et la validation en orbite du satellite GIOVE-B, qui ont permis de faire la démonstration de nouvelles technologies critiques nécessaires au bon fonctionnement du système Galileo;

- les conclusions du Conseil de l'UE de novembre 2007, suivies de l'adoption par le Parlement européen et le Conseil du règlement relatif à la poursuite de la mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite GNSS, éclaircissant ainsi la question de la gouvernance publique de la phase de déploiement de Galileo et de l'exploitation d'EGNOS ainsi que celle des conséquences des actions menées pour le financement de Galileo;
- la décision prise par les États membres de l'ESA de lancer le programme sur la composante spatiale GMES; la conclusion de l'accord CE-ESA établissant la contribution communautaire à ce programme; et la fourniture par la CE d'un premier financement opérationnel à travers la mise en œuvre d'une action préparatoire du programme GMES en 2008;
- la démonstration de services GMES pré-opérationnels lors du forum GMES de Lille;
- le lancement du partenariat "GMES-Afrique" à travers le processus de Lisbonne sur GMES et l'Afrique, en vue de servir les utilisateurs africains;
- la proposition relative à l'architecture de base du GMES décrite dans la feuille de route de Munich;

RÉAFFIRME que la priorité demeure la mise en œuvre rapide des programmes Galileo et GMES.

#### **A. GALILEO**

CONSCIENT que Galileo constitue le premier programme phare de l'UE dans le domaine spatial,

INVITE la Commission à prendre en considération et à analyser les difficultés rencontrées par le passé, afin de tirer pleinement parti de l'expérience acquise,

ATTEND AVEC INTÉRÊT la création du Comité interinstitutionnel Galileo,

SOULIGNE qu'il convient d'accroître la coordination entre la Commission européenne, l'ESA et leurs États membres respectifs dans le domaine de la recherche et du développement (R&D) pour les systèmes, services et applications de navigation par satellite,

MET EN EXERGUE la coopération soutenue menée avec les partenaires internationaux sur des questions liées à la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes,

INVITE la Commission à examiner les implications juridiques du fait que la Communauté européenne devient propriétaire des actifs corporels et incorporels qu'elle a financés dans le domaine des applications spatiales, tels que ceux des programmes Galileo et EGNOS, en particulier en ce qui concerne les questions de responsabilité.

## **B. GMES**

RAPPELANT que le programme GMES est une initiative axée sur l'utilisateur, qui devrait utiliser au mieux les centres, capacités et services spatiaux et non spatiaux existant en matière d'observation de la Terre en Europe, y compris EUMETSAT, le Centre satellitaire de l'UE, etc.,

SOULIGNE que les infrastructures d'observation de la Terre in situ que les États membres financent ainsi que les infrastructures d'observation de l'espace représentent une contribution essentielle aux capacités d'observation de la Terre et devraient être mises en permanence à la disposition du programme GMES,

SOULIGNE que la continuité des données et du service est indispensable et qu'elle doit être garantie par l'Union européenne, en particulier au moyen d'un financement à long terme, sur la base de partenariats pour les diverses composantes du programme GMES,

RÉAFFIRME le rôle joué par l'ESA en tant qu'agence de développement et d'approvisionnement pour les missions Sentinelles de GMES et en tant que coordinateur de l'ensemble de la composante spatiale de GMES, y compris les contributions des États membres, d'EUMETSAT et d'autres partenaires dans le cadre de GMES,

INVITE la Commission à définir, pour le programme GMES, un cadre juridique approprié, en associant le Secrétariat général du Conseil le cas échéant, et à étudier les implications d'une certification des données recueillies par télédétection par satellite,

SOULIGNE que de nombreux services d'information GMES ont la nature d'un bien public européen et doivent être fournis conformément au principe d'un accès libre et sans restriction, pour autant que certaines contraintes, telles que la sécurité, soient prises en compte,

CONSTATE qu'il est nécessaire d'élaborer un plan d'action menant à la mise en place d'un programme GMES de l'UE, en vue d'assurer la continuité des services GMES et des données d'observation critiques qu'ils requièrent. Ce plan devrait comporter:

- une stratégie pour la gouvernance globale du programme GMES et de toutes ses composantes, qui permette de déterminer quels sont les acteurs compétents et d'indiquer leur rôle et leurs responsabilités et qui repose sur une série de partenariats GMES, ainsi que des dispositions régissant comme il convient la participation des États membres de l'ESA qui ne sont pas membres de l'UE;
- un plan pour le financement pérenne du programme GMES, fondé sur une évaluation de l'ensemble de ses besoins de financement et la définition de la stratégie budgétaire aux niveaux national et européen, compte tenu des trois phases successives: la phase de R&D devant être financée par des crédits de R&D, la phase de transition faisant intervenir à la fois un financement par des crédits de R&D et un financement opérationnel, et la phase opérationnelle faisant appel à un financement spécial pour les opérations concernant les utilisateurs;
- l'élaboration de mécanismes de fourniture de services opérationnels pour chaque service GMES, y compris la désignation de leurs opérateurs;
- la définition par l'UE et les États membres d'un processus visant à officialiser leur engagement à contribuer au programme GMES par des infrastructures d'observation et de services existant in situ;
- l'identification du rôle de l'initiative GEO et d'autres initiatives intergouvernementales ou multilatérales, telles que le CEOS, en ce qui concerne l'accès à toute la série de données disponibles, ainsi que la contribution du programme GMES à ces efforts internationaux;
- une procédure afin d'élaborer une politique globale en matière de données pour l'ensemble des données générées par le système GMES, y compris une labellisation appropriée et une politique de sécurité des données qui garantisse que toutes les données sensibles sont pleinement protégées et que leur confidentialité est préservée,

## ACCUEILLE AVEC SATISFACTION:

- la proposition présentée par la Commission européenne en ce qui concerne une nouvelle action préparatoire dans l'avant-projet de budget pour 2009, facilitant ainsi un futur financement de la phase opérationnelle du programme GMES;
- l'intention de la Commission d'examiner l'ensemble de ces questions dans une communication qui devrait être adoptée d'ici la fin du mois d'octobre 2008, après avoir consulté les principales parties intéressées et, en particulier, avoir convenu avec l'ESA d'une démarche globale en matière de programmes pour la composante spatiale de GMES;
- l'intention du directeur général de l'ESA, après avoir consulté les États membres de l'ESA et la Commission, de présenter une proposition de souscription pour le deuxième segment du programme de la composante spatiale de GMES au Conseil de l'ESA de niveau ministériel qui se réunira en novembre 2008,

### **III - Nouvelles priorités dans le cadre de la politique spatiale européenne**

SOULIGNE que, le 14 mars 2008, le Conseil européen a accueilli avec satisfaction le rapport commun du Haut Représentant et de la Commission européenne sur les conséquences du changement climatique pour la sécurité internationale, qui signale en particulier que la majorité des appels d'urgence lancés en 2007 à l'ONU pour l'octroi d'une aide humanitaire étaient liés au climat et qui a mis en évidence l'effet multiplicateur des changements climatiques sur les risques en matière de sécurité,

RAPPELLE que le Conseil européen a invité le Conseil de l'Union européenne à formuler des recommandations sur les mesures de suivi appropriées dans ce domaine,

DÉFINIT les quatre domaines prioritaires suivants dans la mise en œuvre de la politique spatiale européenne pour la période à venir:

## A. ESPACE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT que les défis climatiques auxquels est confrontée l'humanité concernent l'ensemble de la planète et que l'UE adapte ses politiques pour pouvoir les relever,

MET L'ACCENT sur l'objectif consistant à mieux connaître en termes qualitatifs et quantitatifs l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences ainsi que sur la nécessité de poursuivre et d'accroître les contributions européennes à cet effort de compréhension et au développement de modèles qui y est lié, afin de fournir les données probantes qui permettront de prendre des décisions essentielles en matière de politique environnementale,

EST CONSCIENT de la contribution irremplaçable des programmes spatiaux qui, grâce à leur capacité d'observation mondiale et leur champ d'étude à long terme, fournissent les séries de données dont a besoin la communauté scientifique pour ses activités de recherche sur le changement climatique, tout en complétant d'autres instruments d'observation et de mesure,

EST CONSCIENT de la contribution qu'apportent le programme "Planète vivante" de l'ESA et les missions spatiales nationales dans le domaine des sciences de la Terre, les programmes opérationnels d'EUMETSAT et l'infrastructure de la composante spatiale de GMES à la collecte d'observations permettant à l'Europe d'établir des séries temporelles de paramètres climatiques et de comprendre les principaux phénomènes climatiques,

DEMANDE à la communauté scientifique, en collaboration avec la Commission européenne, l'ESA et EUMETSAT, de déterminer comment les divers services GMES et les archives européennes d'observation de l'espace peuvent contribuer au mieux à la fourniture de données, y compris de variables climatiques essentielles, aux fins de la recherche scientifique,

INVITE la Commission à mener une étude pour évaluer les besoins concernant l'accès à l'intégralité des données normalisées et l'accroissement de la puissance de calcul, ainsi que les moyens de les satisfaire, compte tenu des capacités et des réseaux existant en Europe,